

**Société suisse  
des ingénieurs et des architectes**

**Sia**

**Recommandation  
Edition de 1997**

**431**

**Association suisse des  
professionnels de la protection  
des eaux**



## **Evacuation et traitement des eaux de chantier**

---

Editeur:

Société suisse des ingénieurs et des architectes  
Case postale, 8039 Zurich  
Tél. 01/283 15 15, Fax 01/201 63 35

Association suisse des professionnels de la protection des eaux  
Case postale, 8026 Zurich  
Tél. 01/241 25 85, Fax 01/241 61 29

## AVANT-PROPOS

La présente recommandation est publiée conjointement par la SIA et le VSA. Elle décrit les travaux et les mesures à prendre pour protéger les eaux lors de la planification et de l'exécution d'installation d'évacuation et de traitement des eaux de chantier. Ce document offre une base commune et une aide à tous les intervenants de la construction, ainsi qu'aux autorités chargées de mettre en œuvre la protection des eaux en Suisse. La réglementation proposée a été élaborée en accord avec les lois et ordonnances correspondantes. Pour la bonne compréhension de cette recommandation, il était nécessaire de répéter certaines prescriptions et certaines dispositions impératives de la législation, puis de les utiliser de façon appropriée pour planifier et réaliser l'évacuation et le traitement des eaux de chantier. Hormis une présentation de l'état de la technique, cette recommandation contient donc aussi des prescriptions impératives, ainsi que des indications au sujet des autorisations spéciales à obtenir de cas en cas auprès des autorités.

Au moment de la publication de cette recommandation, l'*Ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les altérer (OPEL)* est en révision. Ceci pourrait entraîner quelques modifications en particulier pour les autorisations selon chiffre 2 51 et concernant la référence faite à l'*Ordonnance sur les installations d'entreposage et de transvasement des liquides pouvant altérer les eaux (PEL)* au chiffre 5 42. L'entrée en vigueur de l'OPEL révisée est attendue au plus tôt pour 1999. Si le nouveau texte devait contenir des dispositions divergeant de celles de la recommandation, celle-ci serait adaptée en conséquence. L'Ordonnance sur la protection des eaux est également en cours de révision. Toutefois, il n'en résultera probablement aucune modification de la recommandation SIA 431.

# TABLE DES MATIÈRES

	Page		Page
<b>0</b>		<b>6</b>	
<b>0 1</b>	Délimitation . . . . . 4	<b>6 1</b>	Généralités . . . . . 14
<b>0 2</b>	Prescriptions également applicables . . 4	<b>6 2</b>	Responsables des études . . . . . 14
<b>0 3</b>	Intégration dans les contrats . . . . . 4	<b>6 3</b>	Responsables de la direction des travaux . . . . . 14
<b>1</b>		<b>6 4</b>	Responsables de l'exécution . . . . . 14
		<b>7</b>	
<b>1 1</b>	Termes généraux . . . . . 5		
<b>1 2</b>	Types d'eau à évacuer . . . . . 6	<b>7 1</b>	Généralités . . . . . 15
<b>1 3</b>	Définition des substances pouvant altérer les eaux . . . . . 6	<b>7 2</b>	Documents de soumission . . . . . 15
<b>2</b>		<b>7 3</b>	Annexes à l'offre . . . . . 15
		<b>7 4</b>	Prestations et livraisons comprises dans l'offre . . . . . 15
<b>2 1</b>	Généralités . . . . . 7	<b>7 5</b>	Prescriptions de métré . . . . . 15
<b>2 2</b>	Principes . . . . . 7		
<b>2 3</b>	Plan d'évacuation des eaux . . . . . 7	<b>ANNEXE</b>	
<b>2 4</b>	Substances pouvant altérer les eaux . . 8	<b>A1</b>	Aspects de la protection des eaux lors de travaux de construction . . . . . 16
<b>2 5</b>	Autorisations . . . . . 8	<b>A2</b>	Indications constructives et techniques pour le prétraitement des eaux de chantier . . . . . 19
<b>3</b>		<b>A3</b>	Représentation de l'évacuation des eaux sur le plan d'installation . . . . 24
		<b>A4</b>	Extrait des bases légales . . . . . 25
<b>4</b>		<b>A5</b>	Publications . . . . . 27
			<b>Adoption et entrée en vigueur . . . . 28</b>
<b>5</b>			
<b>5 1</b>	Généralités . . . . . 9		
<b>5 2</b>	Evacuation des eaux de chantier . . . . . 9		
<b>5 3</b>	Travaux de nettoyage et traitements de surface . . . . . 12		
<b>5 4</b>	Substances pouvant altérer les eaux . . 12		

\*Ces chapitres de la structure de normalisation SIA ne sont pas utilisés dans cette recommandation.

---

### Membres de la commission SIA 431 «Evacuation et traitement des eaux de chantier»

<b>Président:</b>	N. Bischoff, Ing. SIA	Bublikon	Bureau d'études
<b>Membres:</b>	R. Bläuer, Ing. SIA	Delémont	Administration cantonale
	Y. Christen, Ing. SIA	Vevey	Entreprise
	W. Dellsperger, Ing. HTL STV	Wallisellen	Bureau d'études
	F. Mascheroni, dipl. Maurermeister	Bäch	Entreprise
	E. Rüegg, Chemiker HTL	Wald ZH	Administration cantonale
	E. Widmer, Chemiker HTL	Wabern	Administration cantonale
	D. Willi, Ing. SIA	Hombrechtikon	Entreprise
<b>Collaborateurs:</b>	Ch. Unternährer, Ing. SIA	Rotkreuz	Bureau d'études
	M. Roth, Ing. ETH	Egg	Bureau d'études

---

### Adoption et entrée en vigueur

Le présente recommandation SIA 431 «Evacuation et traitement des eaux de chantier» a été adoptée par le comité central de la SIA le 13 juin 1997 à Berne.

Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997.

Le président: K. Aellen  
Le secrétaire général: E. Mosimann

---

Copyright © 1997 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microscopie), de mise en programmes d'ordinateurs et de traduction sont réservés.